

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2024_55A

Objet : Dotation de solidarité 2024

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au Centre Culturel à Rognonas, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON ; M. Éric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Annie SALZE.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Solange PONCHON*) ; Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Marina LUCINAI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ; Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Jean-Pierre SEISSON*) ; Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).

Pour la commune d'Eyragues : Yvette POURTIER (*donne pouvoir à Michel GAVANON*) ; Eric DELABRE (*donne pouvoir à Patrick MARCON*).

Pour la commune de Noves : Edith LANDREAU (*donne pouvoir à Pierre FERRIER*) ; Christian REY (*donne pouvoir à Jean-Marc MARTIN-TEISSERE*).

Pour la commune de Rognonas : Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).

Pour la commune de Saint-Andiol : Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).

EXCUSÉS :

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN.

Secrétaire de séance : M. PICARDA Yves

M. le Vice-Président délégué aux Finances expose que l'enveloppe de dotation de solidarité proposée au budget 2024 s'élève à 6 000 000 € soit un montant doublé par rapport à l'enveloppe 2023.

La commission finances réunie le 26 mars dernier s'est prononcée pour l'application pour la dotation de solidarité 2024 des critères de répartition appliqués en 2023, avec la même proportionnalité, soit, considérant l'enveloppe doublée :

- répartition d'une enveloppe de 1 050 000 € en fonction du critère population pondérée par l'écart relatif de potentiel financier des communes entre elles,
- répartition d'une enveloppe de 1 050 000 € en fonction du critère population pondérée par l'écart relatif de revenu par habitant,

-modulation de la part fixe par tranche de population : 190 000 € pour les communes au-delà de 10 000 habitants, 150 000 € pour les communes au-delà de 5 000 habitants, 146 000 € pour les communes de moins de 5 000 habitants,

-le solde en fonction du critère population pondérée par l'écart relatif de potentiel financier par rapport à la strate de la commune.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la répartition de la Dotation de Solidarité telle que proposée.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

CONSIDERANT l'enveloppe de 6 000 000 € inscrite au budget 2024,

CONSIDERANT la répartition proposée,

APPROUVE le versement aux communes, pour l'exercice 2024, d'une Dotation de Solidarité d'un montant global de 6 000 000 €,

APPROUVE la répartition par communes suivante de cette dotation de solidarité 2024, découlant des critères ci-dessus exposés :

	DSC 2024 (application critères)
BARBENTANE	444 381
CABANNES	456 544
CHATEAURENARD	1 342 070
EYRAGUES	451 961
GRAVESON	502 382
MAILLANE	342 086
MOLLEGES	324 133
NOVES	547 213
ORGON	273 475
PLAN D'ORGON	327 380
ROGNONAS	407 709
ST-ANDIOL	386 331
VERQUIERES	194 326

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42

Votants : 41

Votes pour : 41

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 11 avril 2024,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD

